

JEAN-JACQUES URVOAS
DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES LOIS

Monsieur Vincent Thomazo
Secrétaire général UNSA Douanes
vincent.thomazo@wanadoo.fr

Nos réf : JJU.AT.10070

Quimper, le 30 octobre 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Je souhaite vous remercier pour votre courrier en date du 20 octobre dernier, dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt.

Je tiens à dissiper l'inquiétude que, manifestement, la démarche que j'ai entreprise a suscitée au sein de votre organisation syndicale. Ma question écrite n'induit pas le moindre soutien à la préconisation de la Cour des comptes. Bien au contraire, ce sont les conséquences très dommageables pour la brigade des douanes de Quimper susceptibles de découler de sa mise en œuvre qui m'ont conduit à interpeller le Gouvernement à ce sujet.

En d'autres termes, mon seul objectif à ce stade est de connaître la position du ministère des Finances et des Comptes publics sur la proposition formulée par la Cour. Une fois que j'aurai été renseigné, il me sera toujours possible si la situation l'impose de faire part de mes réserves à l'encontre d'un projet de réforme dont, le cas échéant, je contesterais le bien-fondé.

Nous n'en sommes cependant pas là, loin s'en faut, et je ne dispose d'aucun élément d'information me laissant penser que l'hypothèse d'un transfert de compétence dans le sens préconisé par la Cour des comptes pourrait être seulement envisagée par le Gouvernement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma parfaite considération.



Jean-Jacques Urvoas